

S.A.V.S « LA HÊTRAIE »
21 rue de Vincourt
95280 JOUY LE MOUTIER
Tél. : 01 30 17 31 33

I - PRESENTATION DU SERVICE

Le Service d'Accompagnement à La Vie Sociale (SAVS) a ouvert ses portes en janvier 2012, avec une capacité d'accueil de 24 places.

L'objectif de ce service est multiple :

- Accompagner et soutenir dans leurs projets de vie en autonomie, toute personne en situation de handicap. Ce service s'adresse aux personnes en situation de travail ou non, vivant seules en appartement extérieur ou en famille.
- Offrir un espace d'apprentissage pour accéder à une vie plus autonome grâce aux 6 appartements situés près du Siège. Ce service s'adresse principalement à des personnes accueillies en Foyer d'Hébergement, en lien avec leur projet individuel et leurs capacités. Il s'agit d'appartements - trempins, dont le but est d'accompagner en douceur l'apprentissage vers l'autonomie.
- Offrir un lieu d'évaluation et de mise en situation de vie autonome, grâce au studio dédié à l'accueil de stagiaires.

Ce SAVS répond au projet associatif qui est de proposer une large palette de formes d'accompagnements adaptées aux besoins des adultes déficients intellectuels ou souffrant de troubles psychiques.

Ce service, ouvert 365 jours par an, de 9h30 à 19h00, propose un accompagnement éducatif effectif toute l'année, weekend et jours fériés compris.

II - ELEMENTS DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Le projet de service du SAVS est formalisé. Sur l'année 2024, des groupes de travail ont été menés par Audrey MASSE, responsable qualité afin de le réactualiser. Il est en cours de réécriture.

L'objectif du SAVS est de permettre aux personnes accompagnées d'accéder à une vie la plus autonome possible, dans les 3 domaines identifiés par la nomenclature Sérafin-Ph : **Participation Sociale, Autonomie et Santé.**

Les domaines d'intervention sont donc nombreux et s'adaptent aux besoins de chaque personne :

- Insertion sociale et professionnelle
- Vie quotidienne
- Santé et hygiène
- Logement
- Vacances et loisirs
- Informations et respect du droit des personnes
- Administratifs et gestion du budget
- Accompagnement spécifique (soutien à la parentalité, aides aux aidants)
- Droit commun

L'accompagnement proposé peut donc se décliner sous différentes formes :

- Rendez-vous individuels au bureau
- Accompagnements extérieurs (médical, administratif, etc...)
- Visites à domicile
- Réunion d'expression - groupes de paroles
- Atelier en groupe (cuisine, activités manuelles)

Toutes les modalités d'accompagnements et de prise de décisions se font en concertation entre chaque personne accompagnée par le service et l'équipe éducative.

Dès la création du service, il est apparu indispensable d'offrir un espace d'accompagnement aux personnes accompagnées les samedis et dimanches. En effet, l'expérience montre que ce sont dans ces moments que les adhérents du service peuvent souffrir de solitude, ce qui en finalité a un impact négatif sur leur projet de vie (isolement, addictions...).

C'est pourquoi le SAVS reste ouvert le week-end : un éducateur est présent de 10h à 18h. Des temps individuels ou de groupes sont proposés. Les personnes qui travaillent sont davantage disponibles sur les temps du week-end.

Il est à noter que sur ces deux jours le service est particulièrement investi par certaines personnes accompagnées, pour qui la gestion du temps libre reste compliquée, ou qui ont une vie sociale très peu développée, voire pauvre.

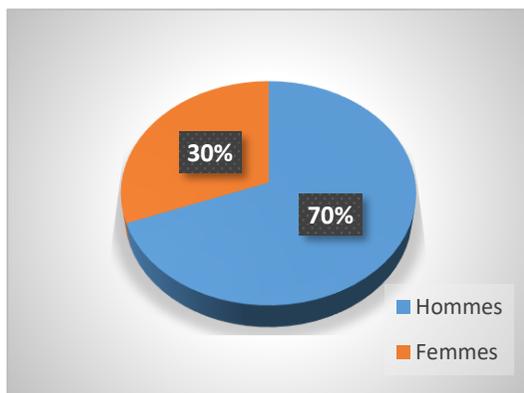
Pour les éducateurs, ces deux journées sont actives et s'articulent entre sorties, atelier, écoute et soutien.

III - POPULATION(S) ET ACTIVITES

Sur l'année 2024, le SAVS a accompagné 30 personnes en situation de handicap, déficients intellectuels légers, avec ou sans troubles psychiques, en capacité d'autonomisation suffisante.

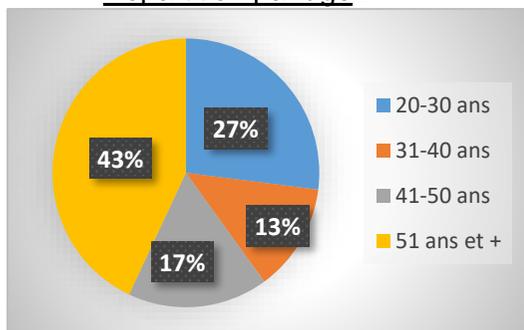
LA POPULATION

- Répartition par sexe :



Le SAVS a accompagné 21 hommes et 9 femmes.
La répartition reste identique à l'année précédente.

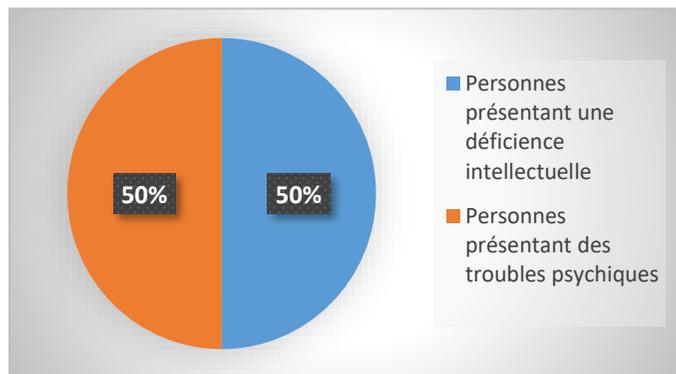
- Répartition par âge :



- 8 personnes sont âgées de 20 à 30 ans.
- 4 personnes sont âgées de 31 à 40 ans.
- 5 personnes sont âgées de 41 à 50 ans.
- 13 personnes sont âgées de + de 51 ans.

L'âge moyen des usagers du SAVS est d'un peu plus de 43 ans, l'adulte le plus jeune ayant 20 ans et le plus ancien 70 ans. A noter que les 5 personnes admises cette année sont âgées de 20 à 26 ans, ce qui tend à rajeunir la moyenne d'âge.

Pathologies et comportements



En 2024 :

- 14 personnes accompagnées présentent une maladie psychique relativement stabilisée, avec ou sans déficience légère associée.
- 16 personnes accompagnées présentent essentiellement une déficience intellectuelle légère.

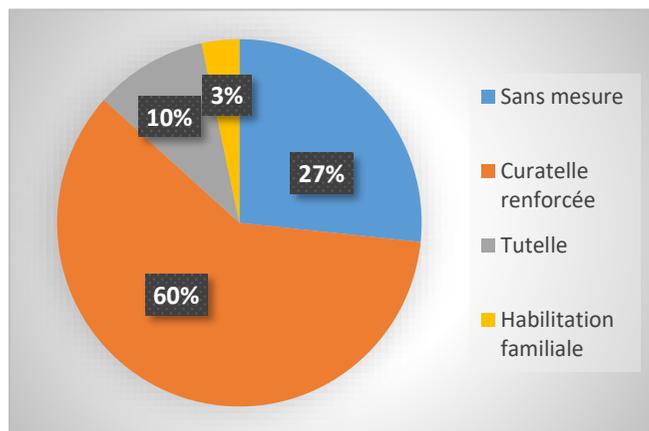
La maladie psychique est aujourd'hui la pathologie dont souffre près de la moitié des personnes accompagnées par le SAVS. Cela implique une importante adaptabilité de l'équipe sur les problématiques des personnes, une interrogation constante de l'équipe, un travail en collaboration étroite avec les partenaires, articulé par de nombreux rendez-vous et déplacements afin d'éviter toute rupture de soin.

Cette évolution quant au profil des personnes accompagnées par le SAVS, correspond à la grande tendance nationale : les personnes accompagnées dans ce type de service présentent essentiellement des troubles psychiques plus ou moins bien stabilisés, qui peuvent être associés à la fois à une légère déficience intellectuelle et aussi à une grande fragilité sociale.

Il est important de noter que les personnes accompagnées par le SAVS la Hêtraie, au regard de leurs pathologies souvent complexes, restent fragiles. Pour la plupart d'entre elles, le SAVS constitue « une béquille » indispensable, sans laquelle leur équilibre, souvent précaire, pourrait s'écrouler, que ce soit sur le plan de leur santé, de leur régularité au travail, de tous les aspects du quotidien, de leur budget et de leurs relations sociales. Il s'agit donc de proposer un accompagnement subtil, au cas par cas et au jour le jour.

Le SAVS reste certes un lieu d'apprentissage à l'autonomie ; mais il devient de plus en plus un espace de régulation sociale, permettant à des gens qui resteront fragiles toute leur vie, de vivre néanmoins dans des conditions correctes, au sein de la cité.

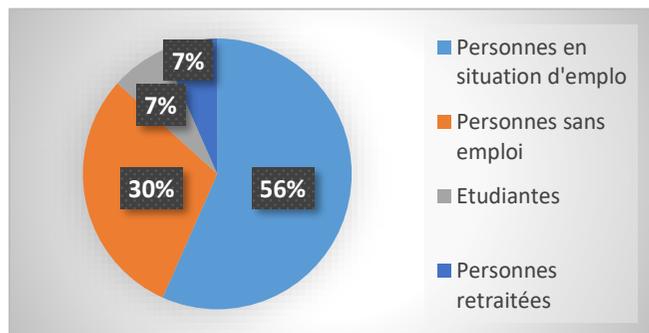
Protection Juridique



22 personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection juridique (famille ou organisme tutélaire). 8 personnes sont sans protection. C'est davantage que l'année passée, les personnes qui ont intégré notre service cette année ne bénéficient d'aucune mesure mais sont soutenues par leur famille.

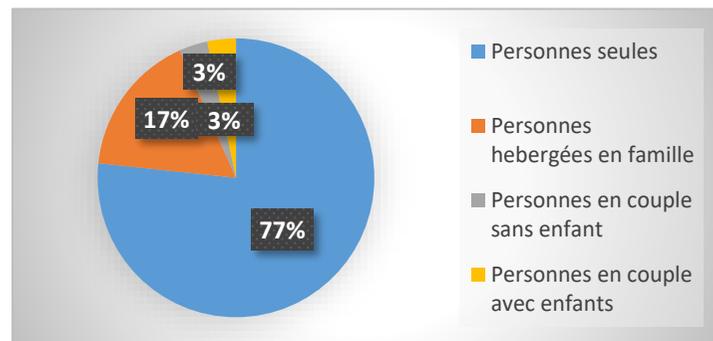
La majorité des personnes accompagnées bénéficient donc d'une mesure de protection juridique. Les mandataires judiciaires sont un soutien important pour l'équipe, qui n'a pas toujours accès aux informations concernant leur situation financière et/ou administrative des personnes accompagnées. Pour la plupart, il s'agit essentiellement d'une curatelle renforcée.

Situation professionnelle des personnes accompagnées par le service en 2024 :



Sur l'année 2024 : sur 30 personnes accompagnées, 16 travaillent en ESAT et 1 en entreprise adaptée, soit un peu plus de la moitié. 1 personne est accompagnée par notre service en vue d'intégrer un ESAT, 2 sont à la retraite, 2 sont étudiantes, 6 sont empêchés pour accéder à une activité professionnelle en raison de leurs difficultés psychiques ou de leurs addictions. Enfin, 2 personnes n'ont pas le projet de travailler.

Situation personnelle des personnes accompagnées par le service en 2024 :



En 2024 : sur les 30 personnes accompagnées, 23 personnes vivent seules en appartement, 5 personnes sont hébergées en famille, 2 personnes vivent en couple dont 1 avec des enfants.

La grande majorité des personnes accompagnées vivent seules, et pour certaines, le SAVS est parfois le seul interlocuteur. Sur les 5 personnes vivant en famille, 3 ont le projet de partir vivre en logement autonome.

L'ACCOMPAGNEMENT

- Entrées dans le service en 2024

| Nom | Date de naissance | Unité | Date d'entrée | Motif d'entrée |
|-------|-------------------|-------|---------------|---------------------|
| S.M.F | 15/08/2004 | SAVS | 19/02/2024 | CHRS |
| N.M | 11/04/1998 | SAVS | 05/03/2024 | En famille |
| H.C | 27/12/1995 | SAVS | 19/10/2024 | Foyer d'Hébergement |
| V.O | 12/07/2004 | SAVS | 10/12/2024 | Foyer de l'Enfance |
| B.R | 18/03/2001 | SAVS | 24/12/2024 | Logement individuel |

Cette année encore, nous pouvons constater la diversité des lieux de provenance des personnes accueillies.

- Sorties du service en 2024

| Nom | Date de naissance | Unité | Date d'entrée | Date de sortie | Motif de sortie |
|-----|-------------------|-------|---------------|----------------|--------------------------|
| D.M | 27/11/1996 | SAVS | 25/09/2019 | 26/06/2024 | Déménagement |
| R.D | 24/02/1962 | SAVS | 31/10/2022 | 26/06/2024 | Intégration SAMSAH |
| P.J | 27/01/1983 | SAVS | 02/03/2021 | 25/09/2024 | Intégration SAMSAH |
| C.A | 17/10/1954 | SAVS | 01/01/2012 | 16/10/2024 | Intégration Foyer de Vie |

Stages ou accueils temporaires exceptionnels

Sur l'année 2024, l'équipe du SAVS a accompagné 8 stagiaires dans l'un des studios tremplin.

En effet, l'Association s'est rendu compte de la nécessité d'offrir un espace d'observation et d'évaluation du niveau d'autonomie de certains des résidents de la Charmille qui aspirent à davantage d'autonomie.

Ces stages permettent aux personnes qui en bénéficient de s'essayer à une vie plus autonome sur une période de 3 semaines en moyenne, dans un cadre qui se veut rassurant grâce à la présence hebdomadaire des éducateurs.

Cette année encore, nous avons également ouvert ces stages à une personne accompagnée par notre SAVS, hébergée en famille et qui aspire à vivre seule. Pour l'équipe, cette expérience permet d'identifier les axes à approfondir en termes d'autonomie et pour la personne accompagnée, cela permet de confirmer ou non son souhait d'intégrer un logement seul.

Accompagnement des personnes avec des problématiques très diversifiées :

- Accompagnement à la gestion du quotidien
- Santé, hygiène
- Soutien relationnel
- Démarches auprès des organismes (tutelle - banque - mairie...)
- Rendez-vous médicaux
- Gestion du temps libre (loisirs - vacances)
- Activités intégrées au milieu local : clubs de sport, bibliothèque, cinéma, fêtes locales...

L'équipe continue de suivre et de réactualiser les projets personnalisés et gère les diverses problématiques des personnes accompagnées.

Comme l'année précédente, l'année 2024 a été particulièrement axée sur l'accompagnement à la vie domestique, l'accompagnement aux soins et l'inclusion sociale.

L'accompagnement à la vie domestique prend une place particulièrement importante car elle englobe l'entretien du logement, la gestion des courses ou encore la confection de repas. Un grand nombre de personnes accompagnées sont en difficultés pour entretenir leur logement et réaliser les tâches ménagères. Certaines ont simplement besoin d'être stimulées et guidées. Pour d'autres, de par leur parcours ou leur pathologie (syndrome de Diogène), il faut intervenir à plusieurs reprises et être dans un accompagnement actif. Toute la difficulté est de pouvoir accéder à leur logement, qui est leur espace intime, sans qu'elles ne se sentent jugées ; la relation de confiance est alors indispensable pour pouvoir les accompagner dans une démarche de nettoyage ou de rangement. C'est un travail qui prend parfois beaucoup de temps (parfois des années avant de pouvoir accéder au logement) et qui demande beaucoup de diplomatie et de délicatesse, pour que la personne accepte que le professionnel entre dans sa sphère intime. Sur l'année 2024, l'équipe a ainsi pu mettre en place l'intervention d'une aide-ménagère pour deux personnes accompagnées.

La question de **la gestion de la santé** devient également de plus en plus importante et l'équipe est de plus en plus sollicitée pour assurer des accompagnements médicaux. L'alourdissement de ce type d'accompagnement s'explique notamment par l'arrivée de nombreuses personnes porteuses de troubles psychiques, par le vieillissement de la population accompagnée mais également par les addictions dont souffrent certaines personnes (drogues, alcool). Le soin et le suivi médical sont donc essentiels ; d'ailleurs ces personnes ont très souvent besoin d'être soutenues dans la durée, afin d'éviter toute rupture de soin. Il est alors indispensable de se mettre en lien avec différents professionnels du soin ou encore de l'aide à domicile pour que la réalité du quotidien de ces personnes soit en adéquation avec leur projet de vie, avec notamment la mise en place de passages infirmiers. Sur l'année 2024, le SAVS a renforcé son partenariat avec le SAMSAH John BOST, (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés), ce qui a permis de réorienter deux personnes.

L'équipe du SAVS continue d'accompagner des **situations de parentalité** difficiles. Le SAVS accompagne un père de famille qui fait actuellement face à une mesure de placement provisoire de ses deux enfants. L'accompagnement consiste principalement à le soutenir pour lui permettre de mieux gérer cette situation notamment sur le plan émotionnel mais également pour l'aider dans la compréhension de ce qui lui est demandé. Ce type de situation exige un partenariat constant avec les services de l'ASE, le SAM (Service d'Accompagnement Modulable), les services de protection juridique et surtout un travail de proximité avec les usagers eux-mêmes afin de les sécuriser tout au long de cette épreuve. Cet accompagnement supplémentaire, en lien avec de nombreux partenaires conjoints, alourdit considérablement la charge de travail du service.

L'isolement est aussi une problématique fréquemment rencontrée par l'équipe notamment pour les personnes qui ne sont pas en capacité de se maintenir dans l'emploi. Certes, le SAVS propose des VAD en semaine ainsi que des activités et des temps de rencontres sur le week-end ; mais nous avons observé qu'en dehors de ces temps, certaines personnes restent totalement isolées. Un travail de partenariat a été amorcé avec les GEM d'une part, mais il a fallu également accompagner ces personnes vers « l'inconnu » (services publics, cinéma, médiathèque, médecin, ...), pas à pas. D'abord une rencontre de présentation, puis un essai accompagné par le SAVS, parfois plusieurs accompagnements sont nécessaires. Il reste encore un gros travail à mener car il est important de prendre en compte le lieu géographique des personnes, pour qu'elle ait la capacité de s'y rendre seule et par leur propre moyen.

Enfin, l'équipe réalise un travail important vers l'accès à l'**emploi** des personnes en situation de handicap. Malgré toutes les démarches effectuées auprès des ESAT ou des entreprises adaptées, le service constate que l'accès à l'emploi pour les personnes présentant des troubles psychiques reste particulièrement difficile. Certes, ces personnes possèdent de réelles compétences de travail, mais souvent instables, et parasitées par leurs propres difficultés, elles sont dans l'incapacité de se maintenir dans l'emploi sur la durée.

Toutes ces problématiques illustrent la diversité des situations rencontrées par l'équipe du SAVS sur l'année 2024, cela nécessite de la part de l'équipe une adaptabilité permanente, qui doit être en mesure de proposer un accompagnement « à la carte ». Elle doit systématiquement s'adapter aux besoins, élargir son champ d'action et ses partenaires afin de répondre au plus près des projets et des besoins des usagers du service.

Le Conseil d'Administration s'était un temps interrogé sur la pertinence d'accompagner au sein du même service autant de profils différents, avec des situations de plus en plus complexes, loin des critères d'admission posés lors de sa création. Pour autant, la nécessité de répondre aux besoins implique une adaptabilité de l'accompagnement proposé, avec néanmoins une attention portée sur l'équilibre du groupe, en fonction de la charge de travail que certaines situations demandent.

Le SAVS se situe donc, comme un trait d'union entre différents partenaires en charge de situations connexes, afin de tenter de garantir une cohérence dans la continuité d'accompagnements multi-facettes.

En effet, nous prenons de plus en plus conscience des difficultés rencontrées parfois lorsque différents partenaires, concernés par une même situation mais sur des aspects différents, ne parviennent pas à coordonner leurs actions. C'est pourquoi il est devenu nécessaire pour l'équipe du SAVS de tenter d'être un lien entre tous, sans ingérence mais avec conviction pour assurer la cohérence du service rendu par tous et ainsi tenter de garantir la qualité du projet de chaque personne.

Pour ce faire, il est donc indispensable d'identifier les partenaires et autres acteurs du secteur, d'en comprendre leur mode de fonctionnement et leur logique.

ACTIVITES – SORTIES

Le SAVS propose régulièrement des activités de groupe sur les week-ends. C'est une réelle demande des personnes accompagnées, qui sont en recherche de lien social. Cette année, de nombreuses sorties et activités ont été proposées :

- Randonnées / Pique-nique
- Sorties Bowling – Cinéma -Restaurant
- Sortie dans un bar à Chats
- Sorties sur des évènements Cergy aggro (Cergy Soit, festival, forum des associations, fête de la musique, feux d'artifices, brocante).

Des Ateliers « repas » collectifs et individuels ont également été mis en place tout au long de l'année. Les activités autour des repas sont toujours très appréciées et se déclinent sous différentes formes d'ateliers de pâtisseries, de chocolats (Pâques et Noël), de Pizza partie et de repas à thème.

Un transfert a également été organisé en 2024 :

- **Du 28 au 30 juin 2024 à Saint Malo** avec 6 personnes accompagnées et 2 éducateurs : Nuits à l'hôtel, visite de la ville et de son histoire, partage de temps conviviaux.

Enfin, un projet a été le fil conducteur sur la fin d'année avec une proposition à l'ensemble des personnes accompagnées de participer **au Marché de Noël de la ville de Jouy-Le-Moutier**. Un projet aux objectifs multiples :

- Rassembler les personnes autour d'un projet commun pendant les fêtes de fin d'années, période difficile pour un certain nombre de personnes accompagnées.
- Créer du lien social en utilisant des supports créatifs, allant de leur confection jusqu'à la vente.
- Récolter des fonds pour financer une sortie exceptionnelle.

Il y a eu un réel investissement de presque l'ensemble des personnes accompagnées en étant présent pour certains sur les ateliers de création proposés souvent les week-ends et soirs de semaine et d'autres sur le Marché de Noël de Jouy-Le-Moutier pour vendre les objets (centres de tables, bougies, porte-clés, savons...).

LE SERVICE

- **Organigramme** :

- 1 directrice - Chef de service (0,70 ETP).
- 1 psychologue (0,10 ETP).
- 2 éducatrices spécialisées à Temps Plein
- 2 Aides Médico-Psychologique à Temps Plein
- 1 ouvrier d'entretien (0,20 ETP)

- **Accueil de stagiaires** :

Sur l'année 2024, l'équipe a accueilli et accompagné 3 étudiantes :

- Une étudiante ES en 3^{ème} année, dans le cadre d'un stage du 3 juin 2024 au 25 avril 2025
- Un stagiaire CAFERUIS, sur 3 semaines du 3 octobre au 15 novembre 2024
- Une stagiaire CAFERUIS, du 25 novembre 2024 au 18 avril 2025

- **Conseil de Vie Sociale / Groupe d'expression** :

Depuis son ouverture, le CVS du SAVS était conjoint avec celui du Foyer d'Hébergement la Charmille.

Au fur et à mesure des années, au regard des changements de populations accueillies au sein de ce service, il est clairement apparu que les problématiques rencontrées n'étaient plus du tout les mêmes que celles rencontrées au Foyer.

Afin d'être attentifs aux spécificités des uns et des autres, nous avons décidé de proposer des groupes d'expression à hauteur de 3 par an.

Ces temps animés par la Directrice et la Cheffe de service favorisent l'expression et la communication des personnes accompagnées entre elles, mais également avec le service. La parole est libre, chacun peut s'exprimer et donner son avis. Ces temps d'échanges sont aussi l'occasion de faire émerger des idées, des propositions, voir même des solutions selon les sujets abordés.

- **Communication** :

Participation à la rédaction d'articles pour la « feuille » d'HEVEA et à l'élaboration du site internet de l'Association HEVEA.

- **Travail en partenariat :**

Du fait de la complexité et la diversité des situations rencontrées, ce travail au SAVS n'a de sens que dans le cadre d'un constant travail de partenariat :

- Etablissements HEVEA : FH et MAPHA La Charmille- ESAT la Hetraie- Habitats Inclusifs- Centre Parental
- Les organismes de protection juridique : UDAF, ATIVO ou encore l'APAJH.
- Les services publics : CAF, Sécurité Sociale, Centres des Impôts, France Travail, MDPH
- Les services de santé : Hôpitaux, Urgences psychiatriques, Clinique Sainte Marie, et des professionnels bien identifiés.
- Lieux professionnels : ESAT, EA,
- GEM
- Service logement de la ville (Jouy-Le-Moutier - Vauréal)
- CFA Argenteuil
- CHRS les Airails Argenteuil
- Services d'Aides et de soins à Domicile

- **Temps de réunions formelles :**

- Tous les mardis matin, de 9h à 13h00 : il s'agit d'un espace de travail indispensable pour une bonne cohésion dans le travail d'équipe éducatifs, psychologue et chef de service. Ces réunions consistent à réinterroger les pratiques, questionner le travail d'équipe, améliorer la prestation offerte aux personnes accompagnées, mettre en place des outils permettant leur évaluation, l'observation voire l'analyse de comportement et tous les outils de communication et de rédaction. Ce temps de travail permet également de réfléchir sur des notions propres à l'accompagnement telles que « l'accueil » ou encore « les VAD ».
On y prépare également les synthèses, qui aboutissent à la rédaction du projet personnalisé, après rencontre avec la personne accompagnée et/ou sa famille et représentant légal.
Ce temps de réunion permet également d'affiner l'organisation de la semaine : les accompagnements individuels, les VAD, les rendez-vous médicaux, les sorties/activités en préparation etc...
- 10 fois par an, l'équipe du SAVS, hors présence de l'équipe de Direction, bénéficie de séances d'analyse des pratiques, animées par une psychosociologue extérieure au service.

- **Formations :**

En 2024, les professionnels du SAVS ont pu participer à différentes formations :

- 3 journées sur le thème « Travailler en SAVS et SAMSAH »
- 1 journée de formation intra-HEVEA sur le thème de l'éthique dans le secteur médico-social
- 1 journée sur le thème de la santé mentale
- 1 journée sur le thème de l'autodétermination

Les séances d'analyses des pratiques, animées par une psychosociologue extérieure au service ont été maintenues et développées, au regard des perspectives de transformation de l'offre à venir, mais également des appréhensions liées aux futurs mouvements (déménagement du service- changement de cheffe de service).

Enfin, l'un des professionnels du service, actuellement AMP, est en cours de formation de moniteur-éducateur depuis juin 2024.

Vue d'ensemble sur cette année 2024

Mouvement du personnel :

Aucun mouvement de personnel n'a eu lieu en 2024, ce qui a participé à la stabilisation de l'équipe. Cela a permis de continuer à travailler ensemble pour s'approprier un projet de service commun, notamment grâce aux séances de travail sur la réécriture du projet de service. Ce travail a contribué à uniformiser les pratiques dans l'optique de proposer un accompagnement cohérent et adapté aux besoins repérés. Il est important d'être animé par une vision commune du travail en équipe afin de construire une réelle dynamique d'équipe et de travail. Répondre à l'évolution des besoins nécessite de réadapter certains accompagnements, de s'autoriser à repenser les choses différemment, en proposant par exemple de modifier les horaires de travail des professionnels pour mieux répondre aux besoins d'aujourd'hui. Le projet peut être repensé tout en préservant le travail déjà effectué jusqu'à maintenant.

Les nouvelles perspectives pour l'année 2025 :

Au regard de la transformation de l'offre au sein d'HEVEA, de nouvelles perspectives deviennent envisageables pour les personnes accompagnées. La diversité d'accompagnement que propose l'Association va permettre de répondre de manière particulièrement adaptée aux besoins des personnes en situations de handicap. Vivre en milieu diffus aujourd'hui, avec le soutien et l'accompagnement de professionnels éducatifs et paramédicaux devient une réalité, accessible à beaucoup de personnes actuellement accueillies en Foyer d'Hébergement. Les missions bien spécifiques de chaque dispositif et/ou service permettent davantage aux personnes de s'autoriser à se projeter vers l'extérieur, de définir leur projet de vie. Tous ces changements à venir, permettront aux professionnels d'affiner leur réflexion autour du concept de l'autodétermination.

NOS OBJECTIFS POUR LES ANNEES A VENIR :

- Avoir renforcé les modalités de participation des personnes accompagnées, de leur famille et des partenaires dans le fonctionnement du service.
- Avoir retravaillé l'enquête de satisfaction à destination des personnes accompagnées, des familles et des partenaires.
- Avoir développé des partenariats spécifiques complémentaires pour répondre aux besoins des personnes accompagnées, notamment en termes de santé.
- Avoir réécrit le projet de service

Emmanuelle VASCONI
Directrice du SAVS la Hêtraie

Julie DELAMOTTE,
Cheffe de service éducatif du SAVS la Hêtraie